



## IOTC-2013-CoC10-CR05 [F] Rapport d'application de la CTOI pour : Érythrée Rapport daté du : 02/04/2013

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		01 "	D 1 C11	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	Remarques du CdA	
1. 0	bligations of	de mise en œuvre					•		•	
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire et questionnaire complété non fournis.		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	N/C	N/C	N/C	N/C			
2. S	tandards de	e gestion								
		Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de moins de 24m s'il pêche les thons et les thonidés hors de sa ZEE.		
2.1.	Rés.	Marquage des navires <sup>2</sup>		N/A	N/A	N/A	N/A			
2.1.	01/02	Marquage des engins <sup>2</sup>		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		N/A	N/A	N/A	N/A			
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.3.	Rés.	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.4.	12/13		Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A			
3. D	éclarations	concernant les navires								
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de moins de 24m s'il pêche les thons et les thonidés hors de sa ZEE.		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas soumis son PDF.		
	Rés. 12/11	Capacité de référence								
3.3.		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	- Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de moins de 24m s'il pêche les thons et les thonidés hors de sa ZEE.		
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A			
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	N/A	N/A	N/A	N/A			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	G	Informations requises	Échéance/	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Damanara da CdA	
IN.	Source		Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	Remarques du CdA	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins 24 m LHT, opérant hors de la ZE leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.6.	Rés.	Liste des navires étrangers autoris dans la ZEE	15/02	N/C	N/C	N/C	N/C			
3.7.	12/07	Liste des navires étrangers auxqu une licence a été refusée	els 15/02	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/C	N/C			
4. S	ystème de s	urveillance des navires								
4.1.	Rés.	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de		
4.2.	06/03	Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/A	N/A	N/A	N/A	moins de 24m s'il pêche les thons et les thonidés hors de sa ZEE.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	les diomaes nots de sa 222.		
5. S	tatistiques (	obligatoires								
						res nominales	,			
		Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
5.1.		Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de		
		• LL Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	moins de 24m s'il pêche les thons et		
		Finales	30/12	N/A	N/A	N/A	N/A	les thonidés hors de sa ZEE.		
		Prises et effort								
		Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
5.2.		Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de		
	Rés.	• LL Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	moins de 24m s'il pêche les thons et		
	10/02	Finales	30/12	N/A	N/A	N/A	N/A	les thonidés hors de sa ZEE.		
			T	T		ences de tailles				
		Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
5.3.		Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de		
		• LL Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	moins de 24m s'il pêche les thons et		
		Finales	30/12	N/A	N/A	N/A	N/A	les thonidés hors de sa ZEE.		
			T			entration de po				
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de		
		Jours de mer des navires auxiliair		N/A	N/A	N/A	N/A	moins de 24m s'il pêche les thons et		
( )	<u> </u>	DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	les thonidés hors de sa ZEE.		
6. N		e de mesures d'atténuation et pris	ses accessoires d'espèces	s nors du mand	iat de la C'I	OI .				
6.1.	Rés.	Déclaration des données sur les	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
	05/05	requins								

NIO	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Demonsor de CdA
N°				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	Remarques du CdA
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidæ</i>	Depuis le 07/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
6.3.		Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de moins de 24m s'il pêche les thons et les thonidés hors de sa ZEE.	
6.4.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.5.	12/04	Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.6.	Rés.	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.7.	10/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
7. N	1	tes non déclarés, non réglementés (INN							
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	supposées INN. activités de pêche.	
8. T	<b>ransborder</b>								
8.1.		Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de moins de 24m s'il pêche les thons et les thonidés hors de sa ZEE.	
8.2.	Rés.	Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
8.3.	12/05	Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A		
9. C	bservateur								
9.1.		Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de moins de 24m s'il pêche les thons et les thonidés hors de sa ZEE.	
9.2.	n.	• 5% obligatoire, en mer (≥24m)²	Depuis le 01/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.3.	Rés. 11/04	• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		5 % progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m ou plus ou de moins de 24m s'il pêche les thons et les thonidés hors de sa ZEE.	
		de document statistique	0.1.10.1	27/1	27/1	27/1	27/1		
10.1.	Rés.	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire inscrit au Registre des	
10.2.	01/06	Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A	navires autorisés.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Domonouse du CdA		
11			Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	Remarques du CdA		
10.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A				
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/A	N/A	N/A	N/A				
11. In	11. Inspections au port										
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	N/C	N/C				
11.2.		Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
11.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/C	N/C				
11.4.	Rés.	Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/C	N/C				
11.5.	10/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C				
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/C	N/C	N/C	N/C				

## Commentaires sur le niveau d'application par l'Érythrée des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par l'Érythrée des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9<sup>e</sup> session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Érythrée par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

• Manque général d'application des mesures de la CTOI et de réponse de l'Érythrée.

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de l'Érythrée.

## <u>Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l' Érythrée des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.</u>

Après examen du Rapport d'application 2013 de l'Érythrée, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

- N'a pas fourni son rapport de mise en œuvre , comme prévu par l'article X l'Accord CTOI
- N'a pas fourni le questionnaire d'application complété, comme exigé par la rés. 10/09.
- N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les navires étrangers attributaires de licences, comme exigé par la rés. 12/07.
- N'a pas fourni les captures nominales, les prises et effort et les fréquences de tailles pour les pêcheries artisanales, comme exigé par la rés. 10/02.
- N'a pas informé sur l'interdiction des captures et de la rétention des requins-renards, comme exigé par la rés. 12/09.
- N'a pas fourni de rapport sur son programme d'échantillonnage des pêcheries artisanales, comme exigé par la rés. 11/04.
- N'a pas fourni les informations requises, comme exigé par la rés. 10/11.